



Responsables Transports et Logistique d'usine d'aliments, Affréteurs, Logisticiens,  
Sociétés de transports de matières premières ou d'aliments  
Courtiers, Négociants, Acheteurs ou Fournisseurs de matières premières, d'ingrédients ou d'additifs,  
Directeurs et encadrants fabricants d'aliments,...

**Jeudi 9 novembre 2023 (matinée)**

Webinaire

# Session Transports & Logistique



**Pour faire le point et anticiper l'avenir :  
l'avis des meilleurs experts du transport et de la logistique.**

**➡ La sécurité physique des livraisons  
d'aliments pour animaux en élevage. ⬅**

Session sous forme de webinaire  
Réservations sur [www.aftaa.org](http://www.aftaa.org)

Avec la participation de :



## « La sécurité physique des livraisons d'aliments pour animaux en élevage. »

La sécurité physique des livraisons d'aliments impose d'intégrer à la fois la sécurité des personnels et celle de la conformité de la livraison à la commande.

En une demi-journée, les intervenants issus de la logistique et de la sécurité des personnes feront le point sur les évolutions dans ces deux domaines : charte d'engagement Sécurité des livraisons en élevage, indicateur de remplissage des silos, flux logistiques, sécurisation des livraisons pour les personnels...

**Connexion vidéo : à partir de 8H50**

**Démarrage de la session : 9H00**

**Intro :** Valérie MOISAN, présidente AFTAA & gérante TECHNOVET EXPORT

**Modérateur :** Joël DUPERRAY, Vice-Président AFTAA & JDUPERRAY KONSULT

### 1. De la prise de commande à la livraison : les différents aspects de la sécurisation. L'exemple de SOREAL.

LOGIVIA. Sylvain BAUDRY, Directeur & Président FNTR Bourgogne

### 2. Une charte sur la sécurité de la livraison en élevage : un engagement collectif.

SNIA. Anne-Hélène LEROY, Responsable des affaires économiques

**Pause : 10h40-10h55**

### 3. Des capteurs dans les silos pour faciliter la commande des aliments.

GROUPE CAVAC. Nicolas PICARD, Directeur des filières ruminants

### 4. De l'accident à la prévention. Illustration.

CARSAT Bretagne. Pierre-Yves LE BRIS, Contrôleur de sécurité Côtes d'Armor

**Témoignage d'une entreprise suite à l'accident mortel d'un de ses salariés.**

GROUPE TRANSPORTS LE GOFF. Nolwenn LEMAITRE, Responsable QHSE.

**Conclusion :** Valérie MOISAN, présidente AFTAA

**Fin du séminaire : 12H40**



### Adhésion à l'association & Cotisation annuelle

L'AFTAA est une association Loi 1901. Tout adhérent doit régler obligatoirement sa cotisation annuelle pour ensuite s'inscrire et participer aux sessions de l'année. Nos sessions ne sont en effet accessibles qu'aux adhérents à jour de cotisation.

Pour adhérer à l'AFTAA, rien de plus simple : connectez vous à notre Extranet <https://extranet.aftaa.org> et créez vous-mêmes votre profil (login, mot de passe, coordonnées...).

Vous pourrez ensuite payer votre cotisation annuelle directement en ligne.

Si vous êtes déjà inscrit sur notre Extranet, vous êtes donc considéré comme adhérent AFTAA. Si vous n'avez pas encore réglé votre cotisation 2023, connectez-vous et faites de même.

Professionnels (cotisation individuelle)	80 €
Entreprises (pour 5 collaborateurs)	250 €
Retraités	25 €
Étudiants	10 €
Journalistes	0 €

(\*) Possibilité de tarifs modulés si plusieurs inscriptions pour la même entreprise. Nous consulter : [contact@aftaa.org](mailto:contact@aftaa.org).

### Modalités et frais d'inscription à cette session

Une fois votre cotisation annuelle payée, vous pouvez vous inscrire à la session.

Privilégiez le paiement par carte bancaire directement en ligne (simple et rapide) ou, le cas échéant, le paiement par virement bancaire.

Adhérents à jour de leur cotisation annuelle	
Inscription HT	195 €
TVA 20 %	39 €
<b>Total TTC</b>	<b>234 €</b>

En cas d'impossibilité, inscrivez-vous quand-même en ligne et envoyez votre chèque bancaire à l'adresse postale suivante :

**AFTAA**  
BP 20030  
10, rue de l'Épée de Bois  
75221 PARIS cedex 05  
Tél. +33 (0)7 78 70 27 31 - [contact@aftaa.org](mailto:contact@aftaa.org)

### Annulation

En cas d'annulation de votre inscription, l'AFTAA retiendra, pour participation aux frais fixes, 50 % du montant total des frais d'inscription (annulation < à J-15) et 100% du montant total (annulation < à J-2).